



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce lundi 6 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Michel Péloquin, maire  
Mario Cardin, conseiller  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Luc Latraverse, conseiller  
Pierre Pontbriand, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier Maxime Dauplaise.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-04-20

Le maire déclare la séance ouverte.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours; considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 mars 2020; considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02-04-20

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
  - a) Séance ordinaire du 4 mars 2019
- 4- Correspondance pour décision
  - a) Santé mentale Pierre-De Saurel, proclamation Semaine nationale de la santé mentale 2020
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- a) Comité consultatif d'urbanisme
  - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 mars 2020
  - ii) Demande de PIIA du 2322 chemin du Chenal-du-Moine
- 8- Paiement des comptes de taxes municipaux
- 9- Centre de services municipaux
  - a) Mandat inventaire archéologique
- 10- Adhésion regroupement d'achat de l'UMQ pour le chlorure de sodium (sel de déglacage)
- 11- OMH budget 2020 et quote-part 2020
- 12- Terrains de jeux 2020
- 13- Dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement et de l'approbation ministériel du règlement n° 544-2020 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, sur la rue Saint-Michel et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 14- Dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement et de l'approbation ministériel du règlement n° 545-2020 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 15- Halloween 2019, remboursement de facture
- 16- Travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras
  - a) Décompte progressif n° 3
- 17- Déficience et/ou absence de signal cellulaire sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel
- 18- Demande d'un don ou d'une commandite
- 19- Autres affaires
  - a) Don aux banques alimentaires
- 20- Informations diverses
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

### ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

03-04-20

#### **-Séance ordinaire du 2 mars 2020**

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

04-04-20

#### **-Santé mentale Pierre-De Saurel, proclamation Semaine nationale de la santé mentale 2020**

Considérant que la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 4 au 10 mai 2020; considérant que le Mouvement *Santé mentale Québec* lance sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la *Semaine nationale de la santé mentale*; considérant que le thème « *RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE* » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec; considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population; considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société; considérant qu'il est



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la *Semaine nationale de la santé mentale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2020 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « *RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE* ».

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

05-04-20

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

### ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-04-20

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 34 470,52 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mars 2020 ainsi qu'un déboursé de 45 578,44 \$ pour la période comprise entre le 3 mars 2020 et le 6 avril 2020;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 3 mars 2020 au 6 avril 2020 pour un montant de 411 747,57 \$.

ADOPTÉE

### COMITÉS MUNICIPAUX

#### **-Comité consultatif d'urbanisme**

07-04-20

#### **-Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 mars 2020**

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue en visioconférence le 16 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

08-04-20

#### **-Demande de PIIA du 2322 chemin du Chenal-du-Moine**

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la rénovation du bâtiment accessoire qui se situe dans la zone inondable 0-20 ans afin de modifier la toiture qui est une pente à deux versants pour faire un toit comble style grange au 2322 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que les dimensions au sol demeurent les mêmes soit 6,28 m. par 7,52 m., mesures confirmées par le plan de l'arpenteur-géomètre fait



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

sous les minutes 16019 en date du 7 septembre 2017; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 16 mars 2020 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

09-04-20

Considérant que le règlement n° 543-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020 prévoit que les taux d'intérêt soient fixés à un taux annuel de 6 % à compter du moment où ils deviennent exigibles; considérant que l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution; considérant les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le taux d'intérêt sur toutes taxes, versements, compensations, cotisations, tarifs 2020 exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an, calculé (indiquer les modalités, le cas échéant);

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 20 août 2020.

ADOPTÉE

### CENTRE DE SERVICES MUNICIPALES

10-04-20

#### **-Mandat inventaire archéologique**

Considérant que pour finaliser l'évaluation de notre projet relativement à l'aide financière du *Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* plusieurs renseignements doivent être fournis au MAMH; considérant que la municipalité doit obtenir du *ministère de la Culture et des communications (MCC)* une correspondance qui atteste le respect de la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique; considérant que la municipalité a mandaté la firme *Artefactuel* pour la rédaction d'un avis archéologique; considérant que suite à cet avis archéologique, le MCC est d'avis que la municipalité doit procéder à un inventaire archéologique avant toute excavation; considérant l'offre de service du 9 mars 2020 de la firme *Artefactuel* pour la réalisation d'un inventaire archéologique préalable à la construction du futur centre de services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de services professionnels en archéologie pour la réalisation d'un inventaire archéologique à la firme *Artefactuel* selon l'offre de service du 9 mars 2020.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

11-04-20

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ POUR LE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE)

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium); considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

-permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

-précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

-précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ; considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2023-2024;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2020-2021 à 2022-2024 inclusivement;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

### OMH BUDGET 2020 ET QUOTE-PART 2020

12-04-20

Considérant le dépôt du budget 2020 approuvé en date du 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget 2020 de l'Office municipal d'Habitation Pierre-De Saurel établissant notre quote-part annuelle 2020 à 4 210 \$.

ADOPTÉE

### TERRAINS DE JEUX 2020

Un tour de table est effectué sur la pertinence de ne pas tenir de camp de jour à l'été 2020 dû à la pandémie de la COVID-19 actuellement en cours. Il est convenu de reporter la décision lors d'une séance ultérieure.

### DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT ET DE L'APPROBATION MINISTÉRIEL DU RÈGLEMENT N° 544-2020 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, SUR LA RUE SAINT-MICHEL ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

Le directeur général dépose les résultats de la tenue du registre concernant le règlement d'emprunt n° 544-2020 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, sur la rue Saint-Michel et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans et mentionne qu'aucune signature n'a été apposée.

### DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT ET DE L'APPROBATION MINISTÉRIEL DU RÈGLEMENT N° 545-2020 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE MÉNARD ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

Le directeur général dépose les résultats de la tenue du registre concernant le règlement d'emprunt n° 545-2020 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans et mentionne qu'aucune signature n'a été apposée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

13-04-20

### HALLOWEEN 2019, REMBOURSEMENT DE FACTURE

Considérant que lors de la tenue de la fête de l'Halloween 2019, une rallonge électrique appartenant à un citoyen a grillé; considérant qu'il y a lieu de dédommager le citoyen pour l'usage de sa rallonge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 50 \$ en guise de dédommagement pour l'utilisation de la rallonge électrique.

ADOPTÉE

14-04-20

### TRAVAUX DE DESSERTE EN ÉGOUT SANITAIRE ET EN AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

#### **-Décompte progressif n° 3**

Considérant l'annulation du décompte progressif n° 3 concernant les travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras du 9 janvier 2020; considérant la nouvelle recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 23 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 3 en date du 23 mars 2020 des travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras, au montant de 203 898,74 \$ plus taxes à l'entrepreneur *André Bouvet Ltée*.

ADOPTÉE

15-04-20

### DÉFICIENCE ET/OU ABSENCE DE SIGNAL CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

Considérant que les communications par cellulaire sont toujours difficiles voire impossibles sur une grande partie du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que le chemin du Chenal-du-Moine connaît un taux de circulation très élevé; considérant que le cellulaire représente un outil de communication qui peut s'avérer très utile dans des circonstances particulières, notamment pour prévenir les services d'urgence lors d'un accident de la route et dans les différentes îles du territoire; considérant qu'à l'ère où le cellulaire est devenu le moyen privilégié pour les communications dans tous les secteurs d'activités ainsi que dans le résidentiel, il est inadmissible que certains territoires et leur population ne puissent pas encore avoir accès à un tel service de qualité; considérant que cette situation doit être corrigée dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que demande soit adressée à TELUS, BELL, ROGERS et VIDÉOTRON d'apporter les améliorations nécessaires à ses équipements afin qu'un service de communication par cellulaire, efficace et de qualité, soit dispensé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et de transmettre cette résolution au CRTC et à l'ensemble des municipalités de la région ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel pour appui.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

Aucune demande de don et/ou commandite ce mois-ci.

### AUTRES AFFAIRES

16-04-20

#### **-Dons aux banques alimentaires**

Considérant que depuis le début de la crise de la COVID-19, les banques alimentaires de la région sont très sollicitées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un don en argent d'une valeur de 1 000 \$ à chacun des organismes suivants: Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu (CAB) et au groupe d'entraide Sorel-Tracy (GEST).

ADOPTÉE

### INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information particulière.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Considérant que la séance est tenue à huis clos, il n'y a aucune question.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

17-04-20

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »